



18-12 -2023

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE RIPON
COMTÉ DE PAPINEAU**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Ripon tenue le 18 décembre 2023, à 18 h 18 , à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 31 de la rue Coursol, à Ripon et à laquelle sont présents :

Jonathan Bock	Harold Wubbolts
Joël Sabourin Saulnier	Marc-André Tremblay
Alexandre Le Blanc	Sylvie Poulin

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jonathan Beauchamp.

Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Benoît Dufour, est également présent.

- ✍ Le directeur général et greffier-trésorier informe le conseil que l'avis de convocation a été transmis à tous les membres par courrier électronique conformément aux articles 152 et 156 du *Code municipal du Québec*.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Ordre du jour
- 3- Adoption des taux d'imposition applicables pour l'année 2024
- 4- Parole au public concernant la séance en cours
- 5- Levée de la séance

1.

➤ **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2023-12-394

Il est proposé par Monsieur le conseiller Joël Sabourin Saulnier



Séance extraordinaire du 18 décembre 2023

Et résolu que la séance soit ouverte à 18 h 18.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2.

➤ **ORDRE DU JOUR**

2023-12-395

Il est proposé par Monsieur le conseiller Harold Wubbolts

Et résolu que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.

➤ **ADOPTION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2024**

2023-12-396

Il est proposé par Monsieur le conseiller Harold Wubbolts

Et résolu que le taux d'imposition pour la taxe foncière générale pour l'année 2024 soit de 0,9287 \$ du cent dollars d'évaluation et qu'une taxe de 0,0892 \$ du cent dollars d'évaluation sera imposée pour le service de la dette à l'ensemble de la Municipalité.

Pour ce qui est du service de cueillette et de transport des matières résiduelles, pour l'année 2024, une taxe de 155 \$ sera prélevée pour ces services et une taxe de 31 \$ sera également imposée à chaque fiche imposable pour le service de l'écocentre.

Également pour l'année 2024, une taxe de 220 \$ sera imposée aux utilisateurs du réseau d'aqueduc, pour les dépenses de fonctionnement. Pour le service de la Sûreté du Québec, une taxe de 150,25 \$ par unité sera également imposée.

Finalement, le taux d'intérêt applicable sera de 7 % par année en sus d'une pénalité de 5 %.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



Séance extraordinaire du 18 décembre 2023

4.

➤ **PAROLE AU PUBLIC CONCERNANT LA SÉANCE EN COURS**

Le public présent ne désire pas prendre parole.

5.

➤ **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2023-12-397

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Poulin

Et résolu que la séance soit et est levée à 18 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.


Maire


Directeur général et greffier-trésorier

Je, Jonathan Beauchamp, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

